



Porter plainte contre un gendarme

Par **Charpentier savoyard**, le **05/10/2019** à **04:58**

Bonjour,rnrnUne ancienne amie a porter plainte contre moi pour violences (avec une ITT de 2 jours). Je suis convoqué à la gendarmerie et mis en garde à vue. Les gendarme me reproche des violences aggravées (sur concubine) qui passe donc en correctionnel (et non pas tribunal de police avec simple amende).rnrnLors de ma déposition, j'ai lu à haute voix des SMS envoyés par la plaignante qui, selon moi, me disculpaient totalement, sans avoir la prétention d'être juge, et qui confirmaient que l'on était amis, qu'elle perdait complètement les pédales, qu'elle était agressive, qu'il fallait qu'elle suive une thérapie, qu'elle était frustrée que je ne veuille pas sortir avec elle, etc. Je les lis donc à haute voix. Là, le gendarme secoue une vingtaine de feuilles où il n'y avait que des SMS dont la première était en couleur, et où je distinguait la couleur verte de la marque iPhone, comme avait mon ancienne amie. Il me dit : "pas la peine de les noter sur votre déposition, nous les avons tous . Du coup, comparution immédiate. Lors de ma plaidoirie, je fais état de ces SMS, les jurées me disent qu'ils n'ont pas connaissance des SMS en question. Résultat : 9 mois ferme. Je comprends la dédisions de la justice étant donné qu'il n'y avaient rien dans leur dossier qui prouvait mon innocence. rnrnJ'ai saisi l'IGN pour partialité et déontologie. Je suis sous le choc et n'ai plus confiance envers le gendarme et l'avocat commis d'office qui n'a rien fait pour mettre en évidence ces SMS. Je recherche un avocat qui pourrait prendre en charge le dossier. rnrnMerci et cordialement.

Par **morobar**, le **05/10/2019** à **17:06**

Bonjour,rnrn[quote]rnlés jurées me disent qu'ils n'ont pas connaissance des SMS en question.les jurées me disent qu'ils n'ont pas connaissance des SMS en question.rnrn[/quote]rnet le Président de la république il en pense quoi ?rnrnPads de jurés avant la cour d'assise.rnrn[quote]rni'ai saisi l'IGN pour partialité et déontologiernrn[/quote]rnl

rôle de l'IGN est de dresser des cartes de France, de décrire le territoire et son occupation.
Je coir que vous devriez vérifier le vocabulaire utilisé et effectivement voir rapidement un avocat pour faire appel de la condamnation.
EN cxes temps de femmes assassinées par leur conjoint, 9 mois c'est pas ,grand chose.

Par **Charpentier savoyard**, le **06/10/2019** à **01:38**

Bonsoir ,
Merci , vous m avez été très utile ...
Ps: je ne l est jamais toucher ...
Et merci encore

Par **Charpentier savoyard**, le **06/10/2019** à **01:49**

Je vous retourne le compliment avec votre orthographe ...
Je m attendais à une réponse plus sérieuse .
Comme mon pseudo l indique je ne suis qu un charpentier qui ne connaît rien à la justice (même ci nul est sensé ignorer là loi) . Je pensais que ce site était fait pour aider les personnes comme moi ...
Bien à vous

Par **morobar**, le **06/10/2019** à **08:54**

Mais c'est le cas.
Je pense vous avoir aidé en vous indiquant d'avoir à vérifier votre vocabulaire, car évoquer des jurés en gendarmerie ou faire appel à l'IGN même un simple ouvrier immigré sait faire la différence.
Bonne chance.

Par **jodelariege**, le **06/10/2019** à **09:11**

bonjour
vous ecrivez" rien dans le dossier qui prouvait mon innocence.." il y a t il des nouveaux éléments qui prouveraient votre innocence? et que pourrait utiliser votre nouvel avocat?
"9 mois ferme"? vous etes en prison actuellement ?
de toute façon des mots écrits meme par sms ne font pas le poids face à de la violence physique

Par **Charpentier savoyard**, le **06/10/2019** à **10:30**

Bonjour ,
Oui selon moi ces fameux sms qui n ont pas été relever par les gendarmes . Ils ont menti et cacher des preuves. Ces sms prouve qu elle perdais complètement la tête , qu elle étais agressive et que l on étais ami .
Quand à la prison non je n y suis pas , je suis chef d entreprise dans le bâtiment la peine est donc aménageable .
Je le répète , je l est jamais toucher ..
Cordialement

Par **jodelariege**, le **06/10/2019 à 10:37**

vous avez déjà été jugé et condamné pour violence sur concubine avec itt de 2 jours .il y a eu un certificat médical à l'appui.rnrnvous trouverez facilement un avocat dans un annuaire ou au tribunal de votre ville.

Par **Charpentier savoyard**, le **06/10/2019 à 10:49**

D accord , quand au mensonges et partialité du gendarme ?

Par **nihilscio**, le **06/10/2019 à 11:05**

Bonjour,rnrn[quote]rnrnLe rôle de l'IGN est de dresser des cartes de France, de décrire le territoire et son occupation.[/quote]rnrnLe rôle de l'IGN (Inspection de la Gendarmerie Nationale), devenue IGGN (Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale) en 2009, est de veiller au respect de la déontologie et de mener les enquêtes judiciaires lorsque des gendarmes sont mis en cause.